

2024 DPE 17 - DFA Budget annexe de l'eau - Compte administratif de l'exercice 2023

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2023. Les recettes et les dépenses de ce budget font l'objet d'un établissement de comptes suivant la nomenclature M49, applicable aux services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce budget, ainsi que les comptes qui y sont liés, sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes de la Ville de Paris.

Le présent projet de délibération a pour but de vous présenter l'exécution budgétaire des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe de l'eau.

Pour l'exercice 2023, les résultats suivants sont constatés, toutes sections confondues :

En matière de recettes :	2 463 205,57 euros
En matière de dépenses :	2 189 143,83 euros
Soit un excédent de :	274 061,74 euros

Après reprise des résultats de l'exercice 2022 (728 305,23 euros), le résultat pour l'exercice 2023 est excédentaire de 1 002 366,97 euros.

Ces chiffres sont conformes à ceux du compte de gestion présenté par la directrice régionale des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement a été arrêtée en excédent à 121 844,04 euros au budget supplémentaire, soit la dernière décision budgétaire de 2023.

1.1. Dépenses d'investissement

Une dépense a été réalisée au budget d'investissement au titre de l'exercice 2023 à hauteur de 55 776,00 euros pour l'achat d'un préleveur analyseur « Coliminder » haute fréquence afin d'analyser la qualité de l'eau de la Seine.

Situation des autorisations de programme

Au 31 décembre 2023, compte tenu de l'exécution de 55 776,00 euros constatée au CA 2023 et du passage au statut terminé du seul millésime existant sur le budget annexe de l'eau correspondant à des opérations achevées constaté au compte administratif, le solde net d'AP s'établit à 0,00 euros.

Stock brut au 31/12/202 2	AP votée en 2023	Terme d'AP constatés	Solde AP brut au 31/12/202 3	Mandats pluriannue l sur AP cumulés fin 2023	Dont mandats émis 2023	Stock net AP au 31/12/202 3
62 000,00	0,00	6 224,00	55 776,00	55 776,00	55 776,00	0,00

1.2. Recettes d'investissement

1.2.1. Les recettes réelles

Aucune recette réelle n'a été inscrite ni réalisée en 2023.

1.2.2 Les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre s'élèvent à 1 250,00 euros. Elles correspondent au reliquat d'amortissement des biens d'équipement (mobilier de bureau et postes de travail). Elles sont constatées au chapitre 040 (opérations d'ordre de transferts entre sections) et sont créditées par débit du compte 6811 (chapitre 042) en section d'exploitation.

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 1 250,00 euros pour l'exercice 2023. L'excédent de la section d'investissement de l'année précédente s'élevait à 121 844,04 euros.

1.3. Détermination du montant du solde d'exécution

L'exécution de la section d'investissement du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour l'exercice 2023 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 55 776,00 euros ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 1 250,00 euros ;
- le résultat de la section d'investissement 2023 est déficitaire de 54 526,00 euros.

Compte tenu de l'excédent constaté au compte administratif 2022 (121 844,04 euros), le résultat cumulé de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2023 est excédentaire de 67 318,04 euros.

Conformément à l'instruction comptable M49 relative aux services d'eau et d'assainissement, ce résultat sera repris dans le cadre du budget supplémentaire de l'exercice 2024 en section d'investissement (R001).

2. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation a été arrêtée en dépenses et en recettes à 3 068 415,58 euros à la dernière décision budgétaire pour 2023, soit le budget supplémentaire.

2.1. Dépenses

Les dépenses de l'exercice 2023 s'élèvent à 2 133 367,83 euros.

2.1.1. Les dépenses réelles

Le montant global des dépenses réelles s'élève à 2 132 117,83 euros :

- * 946 210,87 euros pour les charges à caractère général (chapitre 011) ;
- * 665 433,96 euros pour les charges de personnel (chapitre 012) ;
- * 4 600,00 euros pour les autres charges de gestion courante (chapitre 65) ;
- * 515 873,00 euros pour les charges exceptionnelles (chapitre 67).

2.1.1.1. Charges à caractère général

Le chapitre 011 concentre l'essentiel des dépenses sur les postes ci-après.

- Les remboursements de frais généraux au budget général et au budget annexe de l'assainissement (nature 62871), d'un montant de 472 393,46 euros en 2023, se décomposent en :

- * 183 340,00 euros de remboursement au budget général des frais d'encadrement de la direction de la propreté et de l'eau et des directions supports,
- * 289 053,46 euros de remboursements de frais au budget annexe de l'assainissement qui correspondent à différentes charges supportées par ce dernier pour le compte de la section de la politique des eaux.

- La sous-traitance générale (nature 611) s'élève à 336 407,62 euros se répartissant de la façon suivante :

- * 158 509,51 euros correspondant aux prestations d'analyses d'eau réalisées par la régie Eau de Paris ;
- * 42 726,00 euros correspondant à la location avec option d'achat de préleveurs-analyseurs microbiologiques haute fréquence pour des mesures de la qualité de l'eau des canaux de la Ville de Paris et de la Seine ;
- * 130 212,11 euros correspondant à la location avec option d'achat de préleveurs analyseurs microbiologiques autonomes pour des mesures de la qualité de l'eau des canaux de la Ville de Paris et de la Seine ;
- * 4 960,00 euros correspondant aux prestations d'analyses et de rendu d'un rapport d'évaluation de la qualité de la Seine et de la Marne au regard des critères de la Directive Cadre sur l'Eau.

Ces prestations couvrent la poursuite des programmes d'analyses pour le suivi environnemental du milieu naturel des lacs, des bois, de la Seine ainsi que le suivi de qualité bactériologique de la Seine en vue de la baignade dans le cadre de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et en héritage les années suivantes.

- Les études et recherches (nature 617) s'établissent à 80 000,00 euros. Elles ont permis des participations de la Ville de Paris aux conventions suivantes :
 - * le programme interdisciplinaire de recherche sur l'environnement de la Seine PIREN Seine 8^{ème} phase 2020-2023, pour un montant de 40 000,00 euros ;
 - * l'observatoire d'hydrologie urbaine en Ile-de-France OPUR 5 2019-2023 (modifiée par avenant), pour un montant de 40 000,00 euros).
- Les concours divers aux associations dans le domaine de l'eau (nature 6281) se sont établis à 45 976,74 euros.

2.1.1.2 charges de personnel (chapitre 012)

Le montant exécuté en 2023 s'élève à 665 433,96 euros.

2.1.1.3. Autres charges de gestion courante

Le chapitre 65 voit l'inscription de 4 600,00 euros réglés au titre de droits d'auteur pour la conception de kits d'arrosage connecté au réseau public d'eau non potable (nature 6518).

2.1.1.4 Charges exceptionnelles

Au chapitre 67, un montant de 515 873,00 euros a été alloué à des associations pour des projets ou des aides d'urgence de solidarité internationale (nature 6743) :

D'une part, un montant de 467 623,00 euros a été alloué à des associations pour des projets de coopération internationale :

- un solde, d'un montant de 80 000,00 euros, à l'ONG Inter Aide pour son projet d'amélioration de l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services de maintenance pour les populations rurales de quatre districts de la Sierra Leone ;
- un solde, d'un montant de 10 000,00 euros, à l'ONG Association générale des intervenants retraités (Agir ABCD) pour son projet d'accès à l'eau potable et domestique et à l'assainissement dans les villages de Sidiki au Nord Togo ;
- un solde, d'un montant de 15 000,00 euros, à l'ONG Aquassistance pour son projet d'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable de cinq quartiers de Bafou au Cameroun ;
- un solde, d'un montant de 15 000,00 euros, à l'ONG Groupe de recherche échanges technologie (Gret) pour son projet d'appui aux initiatives des collectivités pour l'hydraulique et l'assainissement (Aicha) en Mauritanie (eau et assainissement) ;
- un solde, de 10 000,00 euros, à l'ONG Le Partenariat pour son projet de programme en phase 3 d'accès à l'eau et à l'assainissement en milieu scolaire (Paems 3) au Sénégal ;

- un solde, de 15 000,00 euros, à l'ONG Comité français de soutien GK Savar pour son projet d'accès à l'eau, l'hygiène et à l'assainissement de trois villages de Sarankhola, Matbaria et Patharghata dans les districts de Bagherat, Pirojpur et Barguna en bordure rurale des Sundarbans au Bangladesh ;
- un solde, de 35 000,00 euros, à l'ONG Triangle génération humanitaire (TGH) pour son projet de programme intégré de reconstruction globale de la vallée de Thangpal au Népal (eau, assainissement, déchet et énergie) ;
- un solde, de 10 000,00 euros, à l'ONG Systèmes économiquement viables pour l'eau aux Suds (Seves) pour son projet d'amélioration des services essentiels de la ville de Vogan au Togo (eau, assainissement et déchets) ;
- un 2^{ème} versement, d'un montant de 25 000,00 euros à l'ONG SOS Sahel pour son projet d'accès à l'eau potable et à la gestion des services de l'eau dans les communes périphériques du parc national Niokolo-Koba au Sénégal ;
- un 2^{ème} versement, d'un montant de 15 000,00 euros à l'ONG Comité de coopération avec le Laos (CCL) pour son projet d'accès à l'eau et à l'assainissement dans le bassin de la Nam Sa « Qualité et pérennité » (province de Bolikhamxay) au Laos ;
- un 2^{ème} versement, d'un montant de 40 000,00 euros, à l'ONG Action contre la faim (ACF) pour son projet de déploiement du programme « Moi Jeu Tri » dans le Grand (eau et déchets : accès aux services améliorés dans le bassin amont de la rivière Trishuli au Népal) ;
- un 1^{er} versement, d'un montant de 65 000,00 euros, à l'ONG Groupe de recherche échanges technologie (Gret) pour son projet de services publics concertés et durables dans deux communes d'Antananarivo à Madagascar ;
- un 1^{er} versement, d'un montant de 36 000,00 euros, à l'ONG Association pour le développement et de bien-être des Congolais (ABDEC) pour son projet d'accès à l'eau potable et l'assainissement dans le quartier de Kasa-Vubu à Kinshasa/Kimbanseke, République démocratique du Congo ;
- un 1^{er} versement, d'un montant de 62 869,00 euros, à l'ONG Groupe de recherche et de réalisation pour le développement rural (GRDR) pour son projet « Serv'Eau : Penser ensemble la gouvernance de l'eau » dans la région de Tambacounda, au Sénégal ;
- un 1^{er} versement, d'un montant de 33 754,00 euros, à l'ONG Terre citoyenne et solidaire (TCS) pour son projet de forages équipés de pompes à motricité humaine et de construction de latrines au Togo.

Ont également été mandatés 48 250,00 euros hors « loi Oudin » :

- 17 000,00 euros à l'association Coordination eau Ile-de-France pour la suite de ses trois projets en lien avec l'eau à Paris initiés entre 2019 et 2023 (« Université Bleue, zéro bouteille sur mon campus », « Écolo, c'est économe » et « Eau et climat : c'est le moment d'agir ») ;
- 31 250,00 euros au Syndicat interdépartemental pour l'assainissement et l'agglomération parisienne (SIAAP), au titre du 2^{ème} versement et solde à la

convention « Développement d'un outil de prévision de la qualité de l'eau pour la baignade dans la Seine et la Marne » (projet « Digital Water City »).

2.1.2. Les dépenses d'ordre (chapitre 042)

Ce chapitre comprend uniquement la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dont le montant s'élève à 1 250,00 euros. Parallèlement, la section d'investissement a été créditée, en recettes, du même montant.

2.2. Recettes

Les recettes constatées sur l'exercice 2023 atteignent 2 461 955,57 euros.

Elles sont uniquement constituées du produit de la part communale prélevée sur les ventes d'eau potable (nature 70681), dont le taux a été maintenu au 1^{er} janvier 2023 à 0,015 euro HT par mètre cube. L'augmentation de la consommation d'eau potable constatée par Eau de Paris par rapport à ses prévisions 2022 (156 Mm³ au lieu de 150 Mm³) a entraîné une augmentation de la redevance également sur l'exercice 2023.

2.3. Détermination du montant du résultat et de son affectation

L'exécution de la section d'exploitation du budget annexe de l'eau se présente au total de la manière suivante :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 2 133 367,83 euros ;
- le montant des titres de recettes émis s'élève à 2 461 955,57 euros ;
- le résultat de l'exercice 2023 de la section d'exploitation est excédentaire de 328 587,74 euros.

Après reprise de l'excédent d'exploitation 2022 (606 461,19 euros), il en résulte un excédent cumulé de 935 048,93 euros.

Ce résultat excédentaire cumulé sera reporté au budget supplémentaire 2024. Il sera donc inscrit en recettes de la section d'exploitation (R 002).

Je vous demande donc d'arrêter le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2023.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris